

Malgré une diversité apparente, les pratiques se rejoignent

Le placement en Europe

Le placement des enfants hors de leur famille constitue une vieille pratique. On peut l'étudier du point de vue de son évolution historique ou encore à partir des coutumes et traditions de chaque pays. Il manquait une analyse comparative : en 1993, paraissait un ouvrage en langue anglaise consacré aux placements tant en famille d'accueil qu'en institution et à leurs alternatives dans les douze pays de la Communauté européenne. La présentation de chacun des dispositifs nationaux a été confiée à un spécialiste du pays concerné. Elle a été limitée aux seules difficultés d'ordre social ou psychosocial, excluant donc les internats scolaires et les placements liés aux seuls handicaps physiques ou mentaux. L'année suivante, une traduction en français de cette étude était proposée par les Editions Matrice (1).

Chaque nation possède ses particularités propres avec ses originalités liées tant à son mode d'organisation politique et administratif qu'à ses habitudes culturelles. Pour autant, on retrouve un certain nombre d'évolutions et de développements communs qui démontrent, s'il en était besoin un mouvement de fond quant aux modifications de mentalités et de logique dans les conceptions psycho-éducatives.

Etat des lieux

L'Europe des 12 compte plus de 340 millions d'habitants pour près de 75 millions de jeunes de 0 à 18 ans, soit 21,8 % de la population totale. S'écartant de beaucoup de cette moyenne, on trouve l'Irlande (avec 35 %), la Grèce (28,8 %) et, dans une moindre mesure, le Portugal (26,6 %), les Pays-Bas et l'Italie (25,22 %). Le Danemark et surtout l'Allemagne détonnent quant à eux à cause d'une population plus âgée, avec respectivement 17 % et 13,22 % de moins de 18 ans.

La suppléance familiale concerne près de 400 000 jeunes (soit 0,52 % des 0-18

Il existe des originalités et des différences liées aux habitudes culturelles, mais partout les familles d'origine et d'accueil sont privilégiées dans les dispositifs de prise en charge. L'internat se veut unanimement l'ultime recours... quand on a tout essayé. Explications

ans) se répartissant comme suit : 0,23 % en famille d'accueil et 0,29 % en institution. Là encore, la moyenne ne doit pas cacher les disparités. Danemark, France, Allemagne et Luxembourg sont nettement au-dessus de ce chiffre avec 1,05 %, 0,96 %, 0,93 % et 0,86 % d'une classe d'âge concernée par le placement hors de leur famille. L'Espagne (0,23 %), l'Irlande (0,22 %) et surtout l'Italie (0,027 %) sont dans une logique inverse. Toutefois, il faut être prudent, car la comparaison de ces chiffres ne permet pas de travailler sur la même réalité. Ainsi, la Grèce avec 0,55 % se situe bien dans la moyenne alors même que sa politique de protection de l'enfance est des plus précaires car complètement négligée par l'Etat. L'Italie quant à elle, a été l'une des nations pionnières dans la recherche et l'élaboration de solutions alternatives au placement, ce qui explique son taux particulièrement bas.

Ces chiffres correspondent à une photographie à un moment donné de la situation, qui ne permet pas d'appréhender les évolutions et tendances que nous allons voir à présent.

Un placement en pleine évolution

On peut définir un certain nombre de tendances marquantes de l'ensemble des nations concernées par l'étude.

Première évolution, la nette diminution des internats compensés par l'accroissement des familles d'accueil. De multiples facteurs ont présidé à ce changement. Citons tout d'abord, le déclin des orphelins et le développement des adoptions aboutissant à la fermeture des orphelinats hérités du XIX^e siècle. Mais ce sont surtout les critiques de plus en plus pointues à partir des années cinquante, visant non seulement le caractère pathologique des grandes structures répressives traditionnelles mais aussi les effets négatifs des placements institutionnels en tant que tels ("la plus mauvaise des familles vaut mieux que le meilleur des foyers"), qui ont beaucoup nui à l'image de l'internat éducatif. Autres éléments ayant joué leur rôle : la plus grande tolérance développée par la société à l'égard des comportements déviants ainsi que le développement des prises en charge préventives. N'oublions pas au passage les pressions financières des gestionnaires cherchant à rentabiliser les coûts et préférant des solutions plus économiques.

Même si le placement résidentiel représente encore, dans la plupart des pays européens, la solution majoritaire, d'autres voient le relais familial prendre la tête par rapport aux institutions, comme en France (0,5 % contre 0,46 %) et plus nettement encore au Royaume Uni (0,3 % contre 0,22 %), au Danemark (0,64 % contre 0,41 %) et surtout en Irlande (0,16 % contre 0,06 %). Ces pays ont fermé massivement les grandes structures, les transformant en centres de jour, en suivis externes et soutiens aux familles. De fait, une répartition se fait de plus en plus entre les plus jeunes pour qui sont préférées les familles d'accueil, et les plus âgés qui iront plus facilement en institution.

Autre évolution sensible, l'aggravation des situations des enfants placés en institution : détériorations familiales plus prononcées, aggravation des difficultés